

RAPPORT

Séminaire

**Quelle gestion pour la pêche artisanale dans les pays
africains de l'Atlantique, ou comment concilier durabilité
et contribution du sous-secteur à l'économie et à
l'élimination de la faim et de la pauvreté ?
7-9 juillet 2021, El Jadida, Maroc**



©COMHAFAT Port d'El Jadida Maroc

INTRODUCTION

- 1- La COMHAFAT a organisé du 7 au 9 juillet 2021, à El-Jadida Maroc un séminaire en mode hybride, ayant pour thème ‘ ‘ **Quelle gestion pour la pêche artisanale dans les pays africains de l’Atlantique, ou comment concilier durabilité et contribution du sous-secteur à l’économie, à l’élimination de la faim et de la pauvreté ?** »
- 2- Ont pris part à cette réunion plus de 54 participants représentant :
Les Etats membres :
Angola, Bénin, Cabo Verde, Côte d’Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Maroc, Mauritanie, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sénégal.
L’Ambassade du Japon au Maroc,
Les Organisations régionales :
Le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l’Union Africaine (UA/BIRA) ;
Le Bureau Régional de la FAO pour l’Afrique,
La Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;
Le Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) ;
La Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP).
La Société Civile :
La Confédération Africaine des Organisations de Pêche Artisanale (CAOPA) ;
Le Réseau des femmes africaines de la pêche (RAFEP) ;
L’Association ouest africaine pour le développement de la pêche artisanale (ADEPA)
L’Observatoire des Médias pour une Pêche Durable en Afrique (OMPDA).

La liste des participants est attachée à l’**Annexe I**.

CEREMONIE D’OUVERTURE

- 3- Dans son allocution d’ouverture (**Annexe III**), lue par **Madame LINDA COMOE AKOUA SERAPHINE**, Chef de service de la pêche artisanale à la Direction de l’Aquaculture et des Pêches son Excellence **Monsieur Sidi Tiémoko TOURE**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d’Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT, a rappelé l’importance de la pêche artisanale pour nos pays côtiers en termes d’emploi, de revenu, de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- 4- Il a ensuite fait remarquer que ce secteur reste confronté à de nombreux défis qui portent sur la durabilité de la ressource, l’environnement et la mise en péril des marins pêcheurs artisans qui travaillent dans des conditions fort difficiles.
- 5- Il a souligné l’importance de cette réunion, félicité le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT pour cette initiative en faveur de cette thématique et pour la qualité de l’organisation, et encouragé tous les participants à faire preuve d’imagination pour des idées novatrices, dans le cadre des instruments internationaux en faveur de ce segment de la pêche, pour en faire un secteur économiquement fort et biologiquement et socialement durable.
- 6- Avant de déclarer ouverts les travaux de ce séminaire, Monsieur le Ministre a remercié les Autorités du Royaume du Maroc pour l’appui constant qu’elles apportent à la COMHAFAT et pour les facilités qui ont permis la tenue de ce séminaire.

- 7- Prenant la parole, **Monsieur Nobushige SHIMIZU**, représentant de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Japon au Maroc, a remercié le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT et ses collaborateurs pour les efforts consentis en vue de la tenue de ce séminaire (**Annexe IV**).
- 8- Il a aussi rappelé la longue collaboration qui existe entre la COMHAFAT et le Japon dans la perspective d'une exploitation durable des ressources marines, en témoigne, a-t-il ajouté la signature en 2009 du Mémoire d'Entente entre la COMHAFAT et l'OFCF du Japon.
- 9- Il a également noté l'importance de la Pêche Artisanale dans le monde entier comme le montre l'adoption des Directives Volontaires par la FAO et l'Objectif 14 de l'ODD qui *'garantit aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et au marché'*.
- 10- Enfin, le représentant de l'Ambassade du Japon au Maroc, a fait remarquer que l'année 2022 est l'Année Internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales et qu'il est opportun que ce séminaire puisse se tenir en ces temps.
- 11- Pour finir, il a souhaité un séminaire fructueux pour tous les membres de la COMHAFAT.
- 12- Dans son allocution introductive, **Monsieur Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a rappelé que le secteur de la pêche artisanale dans notre région recèle un potentiel énorme, mais ne fonctionne toujours pas à plein régime et reste confronté à un ensemble de défis qui limitent son plein développement.
- 13- Il a ajouté que compte tenu de l'importance de secteur en termes économique et social, la communauté internationale a proposé d'importants instruments au niveau institutionnel et réglementaire de nature à renforcer le rôle majeur joué par ce secteur.
- 14- **Monsieur BENABBOU** a précisé que l'objectif assigné à notre rencontre qui se tient également dans la perspective de la célébration de l'année internationale de la pêche artisanale en 2022, est de capitaliser sur cette dynamique évolutive d'adaptation en proposant des éléments de réflexion en appui à l'élaboration d'une stratégie de gestion durable de la pêche artisanale dans les pays membres de la COMHAFAT (**Annexe V**).
- 15- Pour terminer, il a remercié la Côte d'Ivoire pour sa présidence remarquable de la COMHAFAT, les Autorités marocaines à travers le Département de la Pêche Maritime, pour son appui à la COMHAFAT et son engagement permanent en faveur de la coopération halieutique en Afrique, ainsi que les partenaires de la COMHAFAT et tout particulièrement l'OFCF.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

- 16- **Monsieur BENABBOU** a passé en revue l'ordre du jour de la visioconférence, qui a été adopté (**Annexe II**), en précisant que la modération et la conduite des travaux de la visioconférence sont assurées par **Dr Moustapha KÉBÉ** et **Dr Mohamed MAYIF** qui ont tous deux contribué à la préparation du séminaire.
- 17- L'interprétariat a été assuré en langues française et anglaise.

Section 1 : Les enjeux de la pêche artisanale dans la Région atlantique de l'Afrique

- 18- Dans sa présentation, **Dr M. KEBE** a traité de « **la place et du rôle de la pêche artisanale dans les politiques de développement africaines** » et rappelé que la pêche artisanale se distingue par son côté traditionnelle et familiale, son faible investissement en capital et son adaptation constante aux réalités locales de chaque Etat.

- 19- Il a ensuite souligné son importance dans la création d'emplois pour les communautés rurales pauvres, son apport pour la consommation humaine et la participation à hauteur de 50% par des femmes.
- 20- En ce qui concerne les contraintes, **Dr M. KEBE** a notamment énuméré le libre accès à la ressource, l'épuisement des stocks et le manque de gestion efficace. Il a aussi fait remarquer que dans les décisions de politiques, une grande attention est accordée, aujourd'hui au « développement durable ».
- 21- Parmi les objectifs assignés à la pêche artisanale, **Dr M. KEBE** y voit entre autres : la maximisation des revenus, des emplois et de la protection des ressources. Il a également noté que la priorité officielle dans les actions doit être accordée à la Pêche Artisanale car la Pêche Industrielle est trop coûteuse et peu rentable pour les politiques de développement.
- 22- Enfin, il a fait état des différents Plan d'Action, à savoir : Le plan d'Action de Pêche Artisanale (2016-2025), le Plan stratégique du CSRP (2019-2023), le Plan stratégique du CPCO (2021-2030), Le Plan d'Action Stratégique du COREP (2009-2015). Ces plans se rejoignent en général dans leurs objectifs, notamment en ce qui concerne la préservation des ressources.
- 23- Pour clore son intervention, **Dr M. KEBE** a mis l'accent sur la nécessité de la transposition des dispositions des instruments internationaux dans les politiques nationales de pêche, la coopération entre les différentes ORP, et l'appui de la COMHAFAT et de l'UA pour la mise en œuvre de ces Plans d'Action.
- 24- Dans sa présentation sur le thème « **la pêche artisanale, un segment où les conditions de vie pour les pêcheurs restent précaires** », **Mr Guèye GAOUSSOU (CAOPA)** a fait un véritable plaidoyer en faveur de tous les acteurs de la chaîne de valeurs de la pêche artisanale, en raison de leur contribution inestimable pour l'économie du pays, leur apport sur le plan social et la sécurité alimentaire des populations.
- 25- Il déplore cependant, la précarité de cette catégorie de travailleurs qui reste une réalité au quotidien, avec des conditions de travail pénibles, une faible sécurité des pirogues (accidents fréquents) et une absence de régime de sécurité sociale.
- 26- **Mme Christine Amy DAGO (RAFEP)** a fait un exposé sur « **la femme au centre du système de la pêche artisanale africaine** ». Elle a rappelé la place centrale des femmes africaines qui ont un rôle clef dans l'environnement maritime et les économies halieutiques, particulièrement dans le secteur de la pêche artisanale africaine.
- 27- Cependant, cette place ne leur est pas reconnue. Elles ont du mal à faire valoir leurs droits et restent confrontées à de nombreuses discriminations.
- 28- Le thème abordé par **Mme Diénaba BEYE (Consultante)** a porté sur « **La pêche artisanale africaine, une difficile cohabitation avec la pêche industrielle locale et étrangère** ».
- 29- Elle a commencé par indiquer que la pêche artisanale africaine fait face à de multiples menaces que font peser sur l'environnement le développement des activités industrielles et la concurrence d'autres activités (tourisme, forages pétroliers...) et de la pêche à grande échelle qui opèrent sur les mêmes zones.
- 30- Après avoir précisé et caractérisé les menaces qui pèsent sur cette pêche, elle a mis l'accent sur la faible régulation de l'accès à la ressource, le peu de contrôle de cette pêcherie et la cohabitation difficile entre la pêche artisanale et les autres segments des activités de pêche.

- 31- Dr Mohamed MAYIF (Consultant)** a fait une présentation qui traite des « **Limites et menaces pour la pêche artisanale dans les pays de région** ». Il a signalé que la pêche artisanale sur la côte africaine a connu d'importantes modifications qui ont touché les conditions d'exploitation de ce sous-secteur de la pêche. Avec une flotte qui a augmenté de manière considérable depuis les années 1980 et des embarcations mieux équipées qui peuvent évoluer loin des côtes, la pêche artisanale n'en souffre pas moins de nombreux handicaps.
- 32-** Les limites par des facteurs endogènes de la pêche artisanale sont pour **Dr MAYIF** notamment : l'insuffisance des infrastructures de débarquement, la faible capacité d'adaptation aux exigences sanitaires et la non transparence des débarquements.
- 33-** Quant aux menaces par des facteurs exogènes, **Dr MAYIF** fait mention de la pression de la pêche sur des stocks aux potentiels inconnus, la compétition avec d'autres types d'activités en mer en développement (ex : hydrocarbures offshore) et enfin la non maîtrise de l'effort de pêche (non immatriculation des pirogues).

Section 2 : La pêche artisanale et les instruments normatifs internationaux et régionaux.

- 34- Mr. Laamrich NAJI - COMHAFAT** a fait une présentation portant sur "**La pêche artisanale, une composante majeure de l'ODD 14, et une contribution notable à la réalisation des ODD des NU à l'horizon 2030**".
- 35-** Le présentateur a commencé par souligner que la pêche artisanale qui a des liens étroits avec la terre et la mer et qui est socialement et culturellement ancrée dans les communautés, n'est pas seulement un élément clé de la gouvernance pour la durabilité des océans, mais peut également jouer un rôle important dans la réalisation des ODD, notamment la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, le bien-être communautaire, l'égalité des sexes et la croissance économique.
- 36-** Il a signalé que l'interconnexion entre les différents ODD a été reconnue par la FAO en mettant l'accent sur une approche holistique pour résoudre les problèmes de la pêche artisanale et promouvoir le droit à l'alimentation, la protection des droits de l'homme et la gestion durable des ressources naturelles.
- 37-** Pour atteindre la cible ODD 14.b, il y a lieu de développer une base de référence pour évaluer l'état des pêches artisanales et élaborer une définition nationale pour une compréhension commune de la pêche artisanale.
- 38-** Dans cette perspective, les Directives PA fournissent un outil important pour atteindre l'ODD 14.b, notamment en les intégrant dans les cadres juridiques et en renforçant la participation des organisations de la pêche artisanale à tout processus décisionnel.
- 39- Mr Mohamed Sadiki – COMHAFAT** a fait un exposé intitulé « **Les Directives volontaires pour une pêche artisanale responsable : Un outil de développement durable** ».
- 40-** Les Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la PA) ont été adoptées par la (FAO) en tant qu'instrument international **en juin 2014**, afin de faire contribuer la pêche artisanale à : **1) la sécurité alimentaire mondiale, 2) l'avenir économique et social de la planète, 3) l'amélioration de la situation socioéconomique des travailleurs de la pêche, 4) une exploitation durable des ressources halieutiques.**

- 41- Les Directives sur la pêche artisanale ont été établies suivant un **processus participatif et consultatif** et constituent un complément du **Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (1995)**. Elles représentent un effort concret pour replacer la pêche artisanale qui constitue avec ses communautés un sous-secteur riche de diversité et dynamique et dont les **caractéristiques précises varient suivant les lieux, au centre des politiques de développement et de gestion des pêches**.
- 42- Pour l'appui à la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale de façon cohérente et participative, la FAO met en place le **Cadre stratégique mondial**, à travers la **Sensibilisation**, le renforcement de l'interface **science-politique**, **l'autonomisation des acteurs**, et le développement de **partenariats**. Grâce à ce Programme-cadre, Certains pays membres de la COMHAFAT, ont bénéficié de l'appui pour la mise en œuvre des directives, il s'agit du Sénégal, Cabo-Verde et la Côte d'Ivoire. La mise en œuvre suit également son cours au **Ghana**, en **Sierra Leone**, un accent particulier étant mis sur le secteur de l'après-capture, les organisations féminines et l'entrepreneuriat des femmes.
- 43- **Mme Malebo Hellen MOEPI, (UA/BIRA)** a fait une présentation du « **Plan d'Action décennal pour le développement de la pêche artisanale en Afrique 2017-2027, Etat d'application et Perspectives au niveau continental** » dans laquelle elle a souligné que la pêche artisanale joue un rôle vital pour la sécurité alimentaire et la subsistance de millions de personnes dans le monde, et en Afrique en particulier.
- 44- Elle a ensuite signalé que le développement d'une pêche artisanale durable fait partie intégrante du cadre politique et de la stratégie de réforme de l'Union africaine (UA) pour la pêche et l'aquaculture en Afrique (PFRS – 2014) et du plan d'action décennal 2017-2027 pour le développement de la pêche artisanale en Afrique publié en 2017.
- 45- L'objectif général du Plan d'action pour le développement de la PA en Afrique vise à améliorer et renforcer la contribution de la pêche artisanale à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux avantages socio-économiques et environnementaux des communautés de pêcheurs.
- 46- Dans son intervention relative à **“La sécurité, la sûreté et le travail décent à bord : Quelles adaptations des normes internationales à la pêche artisanale ?”** **Mr Abdennaji LAAMRICH** a mis en relief le caractère difficile et le niveau de risque élevé des conditions dans lesquelles les pêcheurs travaillent pour leur santé et leur sécurité.
- 47- Dans ce contexte, la FAO et OIT, l'OMI ont entrepris un travail d'adaptation des normes internationales à la pêche artisanale en élaborant une série d'instruments relatifs à la conception, à la construction et à l'équipement des navires de pêche devant contribuer à mieux renforcer les mesures de sécurité et les normes de travail en mer.
- 48- La ratification et l'entrée en application en 2007 de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche de l'OIT constitue dans ce cadre l'un des trois piliers sur lesquels repose la sécurité des pêcheurs en mer pour des conditions de vie et de travail décentes. Les deux autres piliers sont la convention de Torremolinos de 1977 et la convention STCW-F de 1995.
- 49- La mise en œuvre du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable constitue une condition *sine qua non* pour garantir la sécurité, la sûreté et le travail décent à bord, a conclu l'intervenant.

Section 3 : Quelques exemples de réussites

- 50- Le premier exposé sur les exemples de réussites a été fait par **Mr Lahoucine BOUDRARI (ONP, Maroc)** qui a traité du thème « **Les débarcadères (PDA) : Une coopération sud-sud pour la réalisation d'infrastructures dédiées à la pêche artisanale** ».
- 51- L'intervenant a noté que ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de la coopération Sud-Sud et que l'accompagnement est assuré à toutes les étapes de la réalisation des PDA. Dans une approche participative, il est ainsi tenu compte des recommandations des bénéficiaires. Actuellement la construction de plusieurs PDA est en cours au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Guinée et en République du Congo.
- 52- Les projets de PDA, qui sont composés d'une zone d'activité (magasins, local de carburant,), d'une zone socio-collective (garderies, dispensaires,) et d'une zone de commercialisation (halle au poisson, fabrique de glace), sont des défis pour leurs initiateurs et les maîtres d'ouvrage mais sont aussi une opportunité pour le développement de la Pêche Artisanale.
- 53- Les conditions pour le lancement de ces projets sont le ciblage d'une population vulnérable, la garantie d'une rentabilité économique entre autres critères. Parmi les bienfaits générés par la réalisation de ces infrastructures on note l'intégration de la Pêche Artisanale au circuit formel, la création d'emploi et de stabilité et l'amélioration du bien-être économique et social des gens de mer.
- 54- Pour **Mr. BOUDRARI**, l'expérience du Maroc est édifiante en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des marins pêcheurs et de la contribution de la pêche Artisanale à l'économie nationale. La coopération avec les pays du continent a également permis le renforcement des capacités des coopératives de pêcheurs, le transfert de savoir-faire, le ciblage d'une population vulnérable et la garantie d'une rentabilité économique.
- 55- **Mr Guèye GAOUSSOU (CAOPA)** a fait une présentation portant sur « **Le renforcement de la voix de la pêche artisanale dans les instances Africaines et internationales des pêches** ».
- 56- Il a tout d'abord remercié la COMHAFAT pour avoir organisé ce séminaire sur un thème d'une importance capitale pour le devenir du secteur des pêches dans la région. Il a fait savoir que la CAOPA, consciente des enjeux et des défis du secteur des pêches en général, a toujours milité pour accroître la participation de la pêche artisanale à l'économie nationale des Etats membres, en améliorant sa contribution à la sécurité alimentaire, en soutenant le rôle de ses femmes et en favorisant la transparence et la bonne gouvernance.
- 57- La pêche Artisanale est toujours présente dans sujets de discussion comme la stratégie de croissance bleue, les accords de pêche, les Directives FAO. Elle est également présente dans les plateformes consultatives au sein de l'UA, de la CEDEAO du COFI de la FAO ; ce qui montre son importance et sa place dans la stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- 58- **Mr. GAOUSSOU** a par ailleurs signalé que la transparence doit être un pilier de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture proposée par l'Union Africaine. Il a à cet effet, fait remarquer que l'accès à l'information sur les accords de pêche conclus avec les pays africains se fait sur le site web de l'Union européenne et non sur celui des Etats africains concernés.
- 59- Pour favoriser la transparence, estime **Mr GAOUSSOU**, la CAOPA encourage la publication régulière et la mise à jour des informations sur les licences de pêche octroyées et les accords signés (Initiative FITI). Elle encourage également la mise en place de

commissions d'octroi des licences fonctionnant de manière transparente et l'amélioration des données sur la pêche artisanale.

- 60- C'est dans ce contexte que la CAOPA félicite la Mauritanie et les Seychelles pour la publication de leur premier rapport FITI qui témoigne d'un engagement sérieux à mettre en œuvre la transparence dans la gestion des pêches.
- 61- S'agissant de la mobilisation pour l'année 2022 qui sera l'Année internationale de la pêche et de l'Aquaculture artisanales (IYAFA 2022), **Mr GAOUSSOU** a plaidé pour une concertation entre la COMHAFAT, l'Union africaine et les réseaux des femmes sur la préparation de cette manifestation qui est une reconnaissance de la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réalisation des objectifs de développement durable.
- 62- Pour **Mr GAOUSSOU**, l'implication des jeunes dans cet événement est très souhaitable et la jeunesse africaine doit être au cœur des préparatifs de cette grande manifestation alors que la voix des femmes doit être à l'honneur pour tirer le meilleur parti de cette célébration.
- 63- En mettant l'accent sur la nécessité de mettre en place un agenda d'action IYAFA 2022 pour soutenir les pêcheurs, les femmes et les jeunes du secteur de la pêche artisanale et favoriser leur participation à la célébration de cet événement, **Mr GAOUSSOU** n'a pas manqué de réitérer ses remerciements à la COMHAFAT qui a renouvelé sa disponibilité et son engagement à accompagner ce plaidoyer en mobilisant ses membres pour l'atteinte de cet objectif.
- 64- **Mr Moussa MBENGUE (ADEPA)** a fait une intervention ayant pour titre « **Le Développement des capacités, la gestion participative des ressources halieutiques : Etat de la contribution des Acteurs Non Etatiques à la cogestion et à la bonne gouvernance des pêcheries artisanales à travers les expériences de l'ADEPA** » qui renseigne sur leur capacité d'accompagnement des professionnels de la Pêche Artisanale dans tous les domaines aussi bien de sécurité et de sauvetage, de commerce, de valorisation des produits de la pêche que dans la gestion durable de la pêche.
- 65- Rappelant le contexte historique, le Secrétaire Exécutif de l'ADEPA souligne que la participation des Acteurs Non Etatiques (ANE) est au cœur des instruments politiques régionaux et internationaux régissant les pêcheries nationales et mondiales tels que la CAMPA II qui met l'accent sur la participation des Acteurs Non Etatiques et l'implication des communautés des pêches et leur engagement actif et conscient pour influencer la prise de décision.
- 66- **Mr MBENGUE** met en exergue la contribution des Acteurs Non Etatique dans la bonne gouvernance des pêcheries artisanales et encourage les organismes concernés à faire la promotion de la participation des ANE dans les politiques et processus de décision dans le secteur halieutique car ils permettent le renforcement des compétences, participent aux plaidoyers, contribuent aux politiques de pêche et sont aussi une veille et une sentinelle.
- 67- Les « Directives Volontaires » mettent également l'accent sur le rôle des ANE dans les politiques publiques, en particulier sur la participation des femmes. Le cas de l'UE qui supporte la CEDEAO à travers son Projet PESCAO est édifiant à ce titre estime **Mr MBENGUE**.
- 68- Pour conclure, l'intervenant considère que l'influence des ANE est cependant limitée par des capacités institutionnelles et organisationnelles faibles, des problèmes de légitimité, des rivalités ainsi que d'autres faiblesses.

Section 4 : Organisations des groupes thématiques

- 69- Les travaux du séminaire ont été organisés en groupes thématiques ayant pour axe de réflexion la nécessité de **libérer le plein potentiel de la pêche artisanale dans la Région** et comme sujet de discussion :
- GT1 : La durabilité des ressources halieutiques exploitées par la pêche artisanale ;
 - GT2 : Une meilleure contribution socio-économique de la pêche artisanale.
- 70- Les travaux de ces deux groupes qui se sont déroulés en plénière ont été modérés respectivement par **Mr MAYIF** et **Dr KEBE**
- 71- Les discussions au sein de ces 2 groupes thématiques ont abouti à l'ébauche des grandes synthèses et conclusions du séminaire et, partant, à l'élaboration de ses recommandations et préconisations.
- 72- La suite des travaux du séminaire a porté sur la rédaction des recommandations par un comité ad hoc et l'exposé de leur consistance aux participants avant leur validation dans le cadre du rapport final de cette importante rencontre.



RECOMMANDATIONS

- I. **Reconnaissant** la contribution significative de la pêche artisanale africaine à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et ses avantages socio-économiques, tout particulièrement en faveur des communautés de pêche ;
- II. **Œuvrant** pour la réalisation des Objectif de Développement Durable (ODD) des Nations unies à l'horizon 2030, notamment, la cible **14.b** de l'ODD **14** « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », qui appelle les pays à « **garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés** » ;
- III. **Considérant** qu'au niveau politique mondial, les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PA, 2014) constituent le premier instrument international volontaire spécifiquement consacré à la pêche artisanale ;
- IV. **Notant** que le développement durable d'une pêche artisanale fait partie intégrante du Cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de l'Union africaine (2014) avec notamment la mise en œuvre du Plan d'action Pêche artisanale (2016-2025) ;
- V. **Reconnaissant** le rôle essentiel joué par les femmes dans la pêche artisanale dans la Région, principalement dans la transformation (fumage, salage, etc.) et le commerce des produits de la pêche ;
- VI. **Conscients** des divers obstacles qui limitent la libération de son plein potentiel dans notre Région :
 - Marginalisation et accès limité aux ressources et aux marchés
 - Exclusion des processus d'élaboration des politiques publiques et de prise de décisions
 - Pauvreté, analphabétisme et haut niveau de vulnérabilité face aux chocs et catastrophes (changement climatique, pandémie COVID-19, IST et épidémies...)
 - Secteur sous-évalué et peu visible
 - Insuffisance des investissements publics, et des infrastructures portuaires, de débarquement et de valorisation des produits de la pêche
 - Précarité des conditions de travail en mer
 - Difficulté d'inclusion des femmes et des jeunes
 - Prépondérance de l'informel, de l'accès libre aux ressources halieutiques et de la pêche INN
 - Concurrence déloyale avec les autres flottilles de pêche nationales et étrangères et autres activités marines (tourisme, forages pétroliers...)
- VII. **Se félicitant** de la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2017, de l'année 2022 comme « Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales »
- VIII. **Encourageant** toute initiative de nature à favoriser le développement durable de la pêche artisanale dans la Région ;

Pour améliorer et renforcer la contribution de la pêche artisanale à l'éradication de la faim, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux avantages socio-économiques des communautés de pêcheurs, dans un contexte de développement durable inclusif, les participants à ce séminaire ont formulé les recommandations suivantes :

ACTIONS AU NIVEAU NATIONAL

I. Garantir aux pêcheurs artisans l'accès aux ressources halieutiques dans le cadre d'un développement maîtrisé de la pêche artisanale

- Favoriser la bonne gouvernance, le développement durable et l'exploitation responsable des ressources halieutiques dans la pêche artisanale
- 1- Institutionnaliser et promouvoir la cogestion et l'approche participative pour la prise de décisions sur la pêche artisanale et à tous les niveaux : Local, national et régional
- 2- Reconnaître la place et le rôle des femmes dans la pêche artisanale pour faire valoir leurs droits en termes d'accès aux ressources halieutiques, d'application de l'approche genre le long de la chaîne de valeur, de participation aux organes de prise de décisions, et d'accès aux financements
- 3- Améliorer et harmoniser les protocoles de collecte de données et développer un système d'information sur la pêche artisanale
- 4- Renforcer les capacités de gestion (aménagement, exploitation recherche scientifique, surveillance des pêches) pour appuyer les décisions de gestion sur des bases rationnelles
- 5- Élaborer et/ou mettre en œuvre une stratégie de développement maîtrisé de la pêche artisanale, qui prend en compte ce qui suit :
 - Caractériser et définir la pêche artisanale au niveau national
 - Adhérer
 - Mettre en place un plan national de gestion de la capacité de pêche,
 - Procéder au recensement des navires de pêche artisanale et à leur immatriculation
 - Etablir un registre / listing national des navires de pêche artisanale
 - Contrôler les chantiers artisanaux et modernes de construction navale des navires de pêche artisanale
 - Définir et réglementer l'accès de la pêche artisanale aux ressources halieutiques
 - Orienter les subventions et les avantages fiscaux à la pêche artisanale vers le renforcement de la résilience, les conditions de travail et de sécurité ainsi que le développement des activités post-capture
 - Mettre en place des mécanismes de résolution des conflits / arbitrages entre les différents usages de l'espace maritime (pêche artisanale, pêche industrielle nationale et étrangère, aquaculture, forages/ extraction pétrolière et minière, tourisme, etc.)
 - Suivre le phénomène de migration des pêcheurs en vue de circonscrire son ampleur.
 - Protéger l'écosystème des mangroves, les frayères de poissons et les autres zones sensibles du milieu marin et côtier
 - Mettre en place un programme de sensibilisation sur les réglementations en vigueur notamment, les engins prohibés, les espèces immatures, et les espèces protégées

II. Garantir l'accès des produits de la pêche artisanale aux marchés locaux, nationaux et internationaux

A- Promouvoir les investissements dans les infrastructures appropriées :

- 1- Élaborer un schéma directeur national d'aménagement des infrastructures du littoral, tenant compte de la pêche artisanale
- 2- Améliorer les infrastructures de base (route, électricité, eau potable et sanitaires)
- 3- Mettre en place des points de débarquement aménagés et/ou construire les villages de pêche, en tant que pôles de développements, offrant des services intégrés à la pêche artisanale et aux communautés de pêcheurs ;

B- Réduire les pertes post-capture et créer la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur de la pêche artisanale :

- 1- Orienter la transformation des captures de la pêche artisanale vers des destinations valorisantes et non vers la farine et l'huile de poisson
- 2- Développer la recherche et l'innovation dans la valorisation des produits de la pêche artisanale
- 3- Promouvoir l'utilisation des contenants normalisées pour la conservation des produits de la pêche artisanale à bord et à quai
- 4- Développer la logistique de chaîne du froid dans les sites de débarquement et durant le transport
- 5- Améliorer l'hygiène, la qualité et la traçabilité des produits de la pêche artisanale destinés aussi bien aux marchés nationaux que régionaux et internationaux
- 6- Favoriser le commerce intra/inter-régional par une meilleure compréhension des corridors commerciaux du marché des produits de la pêche artisanale et par la mise en place d'une logistique adéquate de transport inter-Etats.
- 7- Développer un système d'informations sur le marché en faveur des opérateurs de la pêche artisanale.

III. Assurer le développement social des marins pêcheurs et renforcer leur résilience

- 1- Promouvoir des initiatives destinées à l'amélioration des conditions de travail des pêcheurs, des conditions de vie des communautés de la pêche, l'inclusion des femmes et des jeunes
- 2- Adhérer aux conventions et normes internationales portant sur les conditions de travail décent dans la pêche, notamment la convention dite C188,
- 3- Renforcer la résilience des communautés de la pêche artisanale aux effets du changement climatique
- 4- Renforcer la résilience des pêcheurs aux pandémies et épidémies, et prendre les mesures nécessaires pour atténuer l'impact de COVID-19

- 5- Développer des systèmes / régimes adéquats de protection sociale
- 6- Appuyer les organisations de pêcheurs artisans, notamment des coopératives de femmes et leurs réseaux.
- 7- Renforcement la professionnalisation des métiers dans la PA, et leur formalisation
- 8- Organiser des campagnes de vulgarisation par les différents media des concepts en rapport avec la Pêche artisanale
- 9- Renforcer les valeurs culturelles de la pêche artisanale, conserver et valoriser le savoir et les connaissances traditionnelles

ACTIONS AU NIVEAU REGIONAL

I. Renforcer la coopération bilatérale et régionale pour une gestion efficace des ressources halieutiques et des écosystèmes partagés de la pêche artisanale

- 1- Promouvoir l'adhésion des états membres aux instruments politiques et juridiques internationaux pertinents et favoriser leur transposition leurs principes au niveau national, notamment les directives volontaires de la Pêche artisanale
- 2- Renforcer la coopération régionale entre les acteurs régionaux CEDEAO, ORP, FAO-RAF, UA-BIRA pour l'harmonisation des politiques régionales de la pêche artisanale et la coordination des efforts dans la synergie et la complémentarité
- 3- Promouvoir la coordination des interventions des partenaires au développement aux niveaux régional.
- 4- Appuyer la voix de la Pêche artisanale dans les instances internationales de pêche
- 5- Développer à l'échelle régionale un programme de développement maîtrisé de la pêche artisanale
- 6- Favoriser les échanges de visites entre les Etats membres et la diffusion des bonnes pratiques de gestion de la pêche artisanale
- 7- Promouvoir et appuyer la participation aux foires et salons internationaux, des organisations des pêcheurs artisans et des coopératives de femmes

II. Promouvoir la célébration de l'année 2022, année de la pêche artisanale

- Collaborer avec les États membres, et les partenaires, pour atteindre les résultats attendus de l'année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales 2022, notamment :
 - Elaborer et mettre en vigueur une stratégie de communication pour le développement de la pêche artisanale sur les différents media
 - Accroître la visibilité de la pêche artisanale dans la région,
 - Sensibiliser les parties prenantes sur l'importance de la pêche artisanale et sa contribution à la réalisation des ODD, sa contribution à l'économie locale et l'économie nationale, ses réussites et ses attentes, etc.

Annexe I : Liste des participants

Liste des participants				
N°	PAYS/ORGANISME	NOM & PRENOM	TITRE	E-MAIL
1	ADEPA/WA DAF	M. Moussa MBENGUE	Secrétaire Exécutif	mbenguepeche@yahoo.fr
2	Ambassade de Côte d'Ivoire au Japon	M. Angaman KONAN	Conseiller technique du ministre des ressources animales et halieutiques	angaman.konan1@yahoo.fr
3	Ambassade du Japon au Maroc	M. Nobushige Shimizu	Représentant	nobushige.shimizu@mofa.go.jp
4	Angola	M. Venâncio Soares Gomes	Director do Gabinete de Intercambio	venanciogomes68@gmail.com
5	Bénin	M. Gaston Cossi DOSSOUHOUI	Ministre de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche	cgdossouhoui@gmail.com
6	Bureau régional de la FAO pour l'Afrique	M. Ndiaga Gueye	Fonctionnaire principal des pêches et de l'aquaculture au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique	Ndiaga.Gueye@fao.org
7	CAOPA	M. Gaoussou Gueye	Président de la CAOPA	gaoussoug@gmail.com
8	Consultant	M. Mohamed Ould Abidine Ould MAYIF	Directeur chargé des Programmes de la CSRP	mamayif@yahoo.fr
9		Mme Diénaba Bèye	Consultante internationale/ Juriste	dienaba_beye@yahoo.fr

10		Dr Moustapha Kebe	Fisheries economist	kebe_tapha@yahoo.fr
11	COREP	M. Emmanuel SABUNI KASEREKA	Représentant COREP	issaske@yahoo.fr
12		M. Emile ESSEMA	Secrétaire Exécutif	essemile@yahoo.fr
13	Côte d'Ivoire	Madame LINDA COMOE AKOUA SERAPHINE	Chef de Service de la pêche artisanale à la Direction des Pêches	lindacomoe@gmail.com
14	CPCO	Mme ABENA ASANTA SERWAH	Conseiller Technique chargé de la recherche et aménagement de la pêche	abena.serwah.asante@gmail.com
15	CSRP	M. ABDOU Khadir Diakhate	Assistant de programme au département harmonisation des politiques et législations	abdoukhadir.diakhate@spscrp.org
16		M. Samba Mika DIOP	Coordonnateur du projet AGD Pélagiques CSRP/MAVA	mika.diop@spscrp.org
17	Agence de pêche du Japon	Mme Tomoko NAKAZATO	Le directeur de la coopération internationale de la pêche	tomoko_nakazato130@maff.go.jp
18	Gabon	M. Davy ANGUEKO	Représentant/Directi on générale des pêches et de l'Aquaculture	davyangueko83@gmail.com

19		M. Landry Stège IBOULI IBOULI	Représentant/Directi on générale des pêches et de l'Aquaculture	stegelandry@gmail.com
20	Guinée	Mme Sonah CAMARA	Chef de cabinet	camarasona@yahoo.fr ; Camarasonah@gmail.com
21		Mme Fatoumata Saran Sylla	Directrice Nationale Adjointe de la Pêche Maritime	fatimaksylla@gmail.com
22	Guinée Bissau	M. Inluta INCOM	Directeur Général de Pêche Artisanal	i_incom66@yahoo.com.br
23	LDAC	Mme Béatrice Gorez	Vice Présidente	cffa.cape@gmail.com
24	Maroc	Mme Najat ELMONFALOT I	Chef de service d'élaboration des plans d'aménagements et de gestion	elmonfaloti@mpm.gov.ma
25		M. Mouloudi DHYAR	Cadre au service d'élaboration des plans d'aménagements et de gestion	mouloudi.dhyar@mpm.gov.ma
26		Mme Lamyae QAIDI	DPM	l.qaidi@mpm.gov.ma
27	Mauritanie	M. Ahmed Taleb	Adjoint Directeur de l'Aménagement des Ressources et des Etudes	talebmoussaa@yahoo.fr
28		M. Jiddou Mohamed VADEL	Représentant	mohamedvadel_tourad@yahoo.f r_sidiali009@yahoo.fr

29	Nigeria	M. MODU HASSAN SHETTIMA	Représentant	hassanshetty@gmail.com
30	Office National des Pêches (ONP)	M. Monsieur Lahoussine EL BOUDRARI	Directeur du pôle infrastructures et équipements Coordonnateur des projets de PDA AFRIQUE Office National des Pêches (ONP) Casablanca-Maroc	L.Elboudrari@onp.ma
31		M. NOUREDDINE AISSAOUI	Délégué des pêches Maritimes d'El Jadida	aissaoui@mpm.gov.ma
32		M. Azerki Hassan	Délégué de l'ONP à El jadida	h.azerki@onp.ma
33	OMPDA	M. Naoussi ANDRE	Journaliste/Coordon nateur	andrenaoussi@gmail.com
34	PESCAS	M. Juvino Mendes Vieira	Directeur Général	juvinovieira@gmail.com
35	RAFEP	Mme Amy Dago Christiane	Présidente	dagoamy@yahoo.fr
36		Mme AWA DJIGAL	Secrétaire Générale du RAFEP	djigalawa@yahoo.fr
37		Mme Gloria OFORI BOADU	Représentante	gloriaoboadu@gmail.com
38	RDC	M. MAHUNINA Kitswaka Alain	Coordonnateur National du service National de développement de la pêche et de l'aquaculture	alainmahunina@gmail.com

			SENADEPA	
39		M. Sylvain TUSANGA MUKANGA	Directeur Exécutif/ Secrétariat de l'autorité du lac Tanganyika	sylvaintusanga@yahoo.fr ; sylvain.tusanga@lta-alt.org
40	Secretariat/C OMHAFAT	M. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
41		M. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	a615@ruby.ocn.ne.jp
42		Mme Hayat ASSARA	Assistante de direction	hayat.comhafat@gmail.com
43		M. Abdelkrim MRABTI	Webmaster	akarim.mrabti@gmail.com
44		M. Mohammed HADDAD	Responsable financier	haddad.comhafat@gmail.com
45		M. Abdennaji LAAMRICH	Chef du Département Coopération et Système d'Information	laamrichmpm@gmail.com
46		M. Mohamed SADIKI	Chef du Département Programmes et Projets	sadiki.comhafat@gmail.com
47		M. BOUALI Ali	Consultant	bouali1952@gmail.com
48		M. Rachid REGRAGUI	Cadre	regraguicomhafat@gmail.com

49		Mme Amal MOUTTAKI	Chargée de projet	moutaki.comhafaf@gmail.com
50	Sénégal	M. Ibrahima DIOUF	Ingénieur des pêches, Chef de Division à la Direction des Pêches maritimes ,	ivesdiouf@yahoo.fr
51	Togo	M. BEIGUE ALFA P'ham	Biologiste, Assistant au Chef Section Promotion des Pêches à la Direction des pêches et de l'aquaculture, cel: +228 90 05 22 98	ibn_fabrice@yahoo.fr ; kahoedo@yahoo.fr
52		M. Domtani ALI	Directeur des Pêches	dpamaep_tg@yahoo.com ; domtania@yahoo.fr ; kahoedo@yahoo.fr
53		M. Fabrice P'ham BEIGUE ALFA	Biologiste, Assistant au chef section Promotion des Pêches à la Direction des Pêches et de l'Aquaculture (DPA)	ibn_fabrice@yahoo.fr
54	UA/BIRA	Mme Malebo Hellen MOEPI	Chargée des pêches	hellen.moepi@au-ibar.org

Annexe II : Ordre du Jour

Quelle gestion pour la pêche artisanale dans les pays africains de l'Atlantique, ou comment concilier durabilité et contribution du sous-secteur à l'économie et à l'élimination de la faim et de la pauvreté ?
7-9 juillet 2021

Jour 1 (Mercredi 07 Juillet)

1- Ouverture
2- Présentation des participants
3- Adoption de l'ordre du jour et des documents
4- Introduction du séminaire
5- Les enjeux de la pêche artisanale dans la Région atlantique de l'Afrique • Place et rôle de la pêche artisanale dans les politiques de développement africaines. Dr Moustapha KEBE, consultant https://www.youtube.com/watch?v=e-ygExei_to • La pêche artisanale, un segment où les conditions de vie pour les pêcheurs restent précaires – Mr Guèye GAOUSSOU (CAOPA) • La femme au centre du système de la pêche artisanale africaine – Mme Christiane AMY DAGO (RAFEP) https://www.youtube.com/watch?v=k0DfGnxTgXk • La pêche artisanale africaine, une difficile cohabitation avec la pêche industrielle locale et étrangère, – Mme Dieynaba BEYE https://www.voaafrique.com/a/senegal-la-p%C3%A4che-industrielle-une-menace-pour-un-mode-de-vie/4860733.html • Limites et menaces pour la pêche artisanale dans les pays de région – Dr Med MAYIF, consultant https://www.youtube.com/watch?v=Vo2Kvl-IOcw
Discussions et conclusions

6- La pêche artisanale et les instruments normatifs internationaux et régionaux

- La pêche artisanale, une composante majeure de l'ODD 14, et une contribution notable à la réalisation des ODD des NU à l'horizon 2030 – **Mr A. LAAMRICH (COMHAFAT)**
- Les directives de la FAO sur la pêche artisanale : outil de développement durable, – **Mr Med SADIKI (COMHAFAT)**
<https://www.youtube.com/watch?v=7-169UYUo0E>
- Plan d'Action décennal pour le développement de la pêche artisanale en Afrique 2017-2027, Etat d'application et Perspectives au niveau continental – **Mme Malebo Hellen MOEPI, (UA/BIRA)**
- La sécurité, la sûreté et le travail décent à bord : Quelles adaptations des normes internationales à la pêche artisanale ? – **Mr A. LAAMRICH (COMHAFAT)**

Discussions et conclusions

Jour 2 (Jeudi 08 Juillet 2021)

7- Quelques réussites

- Les débarcadères (PDA) : Une coopération sud-sud pour la réalisation d'infrastructures dédiées à la pêche artisanale, **Mr Lahoucine BOUDRARI (ONP)**
- Le renforcement de la voix de la pêche artisanale dans les instances Africaines et internationales – **Mr Guèye GAOUSSOU (CAOPA)**
- Le Développement des capacités, la gestion participative des ressources halieutiques : Etat de la contribution des acteurs non étatiques à la cogestion et à la bonne gouvernance des pêcheries artisanales à travers les expériences de l'ADEPA, – **Mr Moussa MBENGUE (ADEPA)**

Discussions et conclusions

ORGANISATION EN GROUPES THEMATIQUES

8- Libérer le plein potentiel de la pêche artisanale dans la Région

GT1 : Durabilité des ressources halieutiques exploitées par la pêche artisanale
(Mr MAYIF)

9- GT2 : Pour une meilleure contribution socio-économique de la pêche artisanale : Propositions d'actions concrètes **(Dr KEBE)**

10- Rédaction des recommandations de l'Atelier

11- Validation des conclusions et recommandations

Jour 3 (Vendredi 09 Juillet 2021)

12- Visite de terrain (Port de pêche, site de récolte des algues...)

Annexe III : Allocution de Son Excellence Monsieur Sidi Tiémoko TOURE, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, de la Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT

Lue par Madame LINDA COMOE AKOUA SERAPHINE

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous faire part de ma joie d'être parmi vous ce matin, pour participer à cet important séminaire sur la pêche artisanale dans notre Région. Je suis là en qualité de représentante de mon pays la Côte d'Ivoire, qui assure la Présidence de notre organisation, la COMHAFAT.

A ce titre, j'ai l'honneur de vous faire lecture du message de son Excellence **Monsieur Sidi Tiémoko TOURE**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT.

Monsieur le Représentant du Département des Pêches Maritimes du Maroc

Monsieur le Représentant de l'Ambassade du Japon au Maroc

Madame la Présidente du Réseau

Messieurs les représentants des Organisations Internationales

Messieurs les Chefs de Délégations

C'est pour moi un réel plaisir de prendre la parole à l'occasion de l'ouverture de cette rencontre pour la recherche d'une contribution durable de la pêche artisanale au développement socio-économique de notre région et de nos pays respectifs.

Qu'il me soit permis de commencer par remercier à travers **Monsieur Aziz AKHANNOUCH**, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Maroc, toutes les Autorités du Royaume pour l'appui constant accordé à la COMHAFAT.

Il serait superflu de rappeler aux experts que vous êtes, l'enjeu économique et social de ce secteur d'activités, présent dans tous nos pays, qui fournit de nombreux emplois, génère des revenus pour des milliers de familles, et contribue de manière significative à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Le secteur qui détient encore des potentialités de développement non encore exploitées, reste confronté à de nombreux défis qui mettent en péril sa durabilité.

Mesdames et Messieurs,

La thématique choisie pour ce séminaire tombe à point nommé pour résoudre cette difficile équation de savoir **"Comment libérer le plein potentiel de la pêche artisanale dans notre Région pour plus contribuer à l'économie et à l'élimination de la faim et de la pauvreté sans compromettre sa durabilité biologique, économique et sociale ? "**

Les considérations d'ordre économique ne peuvent être à elles seules, la mesure de la performance de ce secteur et de sa contribution au reste de l'économie nationale. Il ne suffit pas de rechercher le seul bénéfice économique en augmentant par exemple la production de la pêche artisanale par un accroissement de l'effort de pêche à travers l'intervention de l'Etat sous forme d'investissements, d'incitations ou d'encouragements. Il faut également tenir compte de tout effet négatif, qui pourrait être généré par ces initiatives tel que la raréfaction de la ressource, la détérioration des conditions de travail des marins pêcheurs, etc...

Ainsi, la quête pour l'amélioration de la contribution de la pêche artisanale à l'économie d'un pays, passe obligatoirement par la recherche d'objectifs sociaux, tel que l'amélioration de la situation des communautés de pêcheurs, elle-même tributaire de l'état des stocks des ressources halieutiques visées.

C'est donc un véritable défi qui vous est posé et auquel vous devez répondre durant ce séminaire.

En insistant sur l'importance de l'enjeu que représente la durabilité pour ce segment de la pêche pour l'avenir de toutes les pêcheries et des communautés qui en dépendent dans nos pays, j'aimerais vous proposer quelques axes sur lesquels pourraient porter vos débats :

- La pérennité des ressources halieutiques ;
- L'accès à la ressource ;
- La transformation des produits de la pêche artisanale ;
- Les conditions de travail des marins pêcheurs ;
- La concurrence sur les zones traditionnelles de la pêche artisanale ;
- Le rôle et la place de la femme dans la pêche artisanale ;

Je rappelai également comme cité précédemment par Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'existence de plusieurs instruments internationaux dédiés à la pêche artisanale, notamment les Directives sur la pêche artisanale de la FAO, qui devraient servir de référence et de cadre à votre réflexion.

En félicitant, le Secrétariat pour la pertinence de la thématique choisie ainsi que pour le programme du séminaire et l'expertise des personnes ressources qui orienteront

cette réflexion, je voudrais vous faire part de ma conviction quant à la qualité des recommandations que vous ne manquerez pas de faire.

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais terminer mon propos en remerciant tous nos partenaires pour l'appui appréciable qu'ils n'ont cessé de nous apporter, notamment l'OFCF qui constitue la tête de file dans ce domaine.

En vous souhaitant une rencontre conviviale et fructueuse, je déclare ouverts les travaux du présent séminaire.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Annexe IV : Allocution du représentant de l'Ambassade du Japon au Maroc

- Quelle gestion pour la pêche artisanale dans les pays africains de l'Atlantique, ou comment concilier entre durabilité et contribution du sous-secteur à l'économie et à l'élimination de la faim et de la pauvreté? -

**Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres,
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT,
Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un grand plaisir d'être avec vous aujourd'hui, à l'occasion de ce séminaire « Quelle gestion pour la pêche artisanale dans les pays africains de l'Atlantique, ou comment concilier entre durabilité et contribution du sous-secteur à l'économie et à l'élimination de la faim et de la pauvreté ? »

Je suis heureux de prendre la parole au nom de monsieur l'Ambassadeur du Japon.

Au nom de Monsieur SHINOZUKA Takashi, Ambassadeur du Japon au Maroc, je voudrais remercier le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT et ses collaborateurs qui font de grands efforts pour la mise en œuvre de ce séminaire.

Comme vous le savez, les pays membres de la COMHAFAT et le Japon collaborent depuis de nombreuses années dans la perspective d'une utilisation durable des ressources marines.

La signature en 2009 du mémorandum entre la COMHAFAT et l'OFCF du Japon, qui a donné naissance au Fonds de Promotion de la Pêche en Afrique, témoigne de la ferme volonté de mon Gouvernement à renforcer les capacités des Etats membres de la COMHAFAT dans le domaine de développement de la pêche et de l'aquaculture et dans la gestion durable des ressources halieutiques.

Nous sommes conscients qu'il y aura des discussions fructueuses dans le courant de ce séminaire portant sur la pêche artisanale qui représente l'essentiel de la production halieutique des pays membres et éclaircit une opportunité majeure d'emploi et de revenus dans les villages de pêcheurs, et ce pour réaliser son potentiel.

À propos de la pêche artisanale, son importance est fortement reconnue à l'international, comme vous pouvez le voir dans l'exemple des Directives Volontaires Visant à Assurer la Durabilité de la Pêche Artisanale adoptées par la FAO et de l'Objectif 14 de l'ODD « garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés »

Également dans mon pays, le Japon, des discussions et des efforts similaires sécurisent les droits des petits pêcheurs et développent la pêche artisanale ; il s'agit, par exemple, de la question de savoir comment allouer des TAC (Total Autorisé des Captures) aux pêcheurs de la pêche artisanale.

Mesdames et Messieurs,

L'an 2022 est l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanale des Nations Unies, et puisque la pêche artisanale est vulnérable à la pandémie de COVID-19, il est tout à fait opportun de tenir ce séminaire à ce moment.

Nous espérons que ce séminaire sera fructueux pour tous les pays membres de la COMHAFAT.

Merci pour votre attention.

Annexe V : Allocution introductive du Secrétaire Exécutif

Madame la représentante de la Côte d'Ivoire

Messieurs et Mesdames les représentants des Etats membres

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues, chers amis,

Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui à l'occasion de ce Séminaire sur la pêche artisanale dans notre région. Je vous remercie d'avoir bien voulu accepter mon invitation.

Permettez-moi avant toute chose, de vous souhaiter à mon tour et au nom de **Monsieur Sidi Tiémoko TOURE**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire et Président en Exercice de la COMHAFAT, la bienvenue et un agréable séjour à El Jadida.

Je tiens également à remercier à travers **Monsieur Aziz AKHANNOUCH**, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Développement rural et des Eaux et forêts du Royaume du Maroc, les Autorités marocaines pour les facilités qui nous ont été accordées pour la tenue de cette rencontre.

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole devant vous aujourd'hui pour vous saluer et vous remercier d'avoir bien voulu répondre favorablement à l'invitation de participer à ce séminaire sous le thème " Quelle gestion pour la pêche artisanale dans les pays africains de l'Atlantique, ou comment concilier durabilité et contribution du sous-secteur à l'économie, à l'élimination de la faim et de la pauvreté ? ».

Mes remerciements vont également à notre partenaire financier, l'OFCF et aux personnes ressources sans l'appui desquels cette rencontre n'aurait pas été possible.

Je tiens à remercier les Représentants des Organisations présentes, l'Union Africaine (BIRA), le CPCO, la COREP, la CSRP, ainsi que les Délégués des Etats membres qui ont pu faire le déplacement à El Jadida et ceux qui, en ligne, vont suivre les travaux de notre rencontre de même que tous les intervenants et invités qui vont animer les riches sessions de notre séminaire.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, et comme cela sera certainement rappelé pendant ces jours, la pêche artisanale surtout pour notre région, est d'une importance capitale aussi bien

sur le plan économique que social. Non seulement elle contribue à l'économie du pays, elle génère des emplois, mais joue également et surtout un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, près de 200 millions d'Africains dépendent du poisson comme source de protéines abordable et de micronutriments importants.

Cependant, ce segment qui recèle d'un potentiel énorme ne fonctionne pas à plein régime. Il reste confronté à un ensemble de défis qui limitent son plein développement. (Une ressource biologique de plus en plus rare, le sous équipement, la faible infrastructure de débarquement, une transformation basique, un accès au marché difficile, des conditions de travail pénibles, la précarité des marins pêcheurs, la non reconnaissance du rôle de la femme, etc...

Ces maux ont été exacerbés par la crise sanitaire que nous vivons depuis plus d'une année et qui a fragilisé davantage la situation déjà précaire des communautés qui dépendent de ce sous-secteur.

Mesdames et Messieurs,

Prenant en compte l'importance de la pêche artisanale pour de larges couches de la population et aux contraintes auxquelles elle fait face, la communauté internationale s'est penchée sur le sujet. C'est ainsi que d'importantes réalisations au niveau institutionnel et réglementaire en faveur du renforcement du rôle majeur joué par la pêche artisanale ont été adoptées.

Au titre de ces réalisations, il convient de citer

- **Le Programme de développement durable des N-U à l'horizon 2030** dont la cible 14.b appelle les pays à « garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés » ;
- **Les Directives volontaires de la FAO sur la pêche artisanale** ;
- **Le Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives volontaires** qui encourage la mise en œuvre de ces dernières par la création de partenariats et de synergies avec d'autres acteurs appartenant aux domaines de la pêche et du développement ;
- **Le Cadre politique et de la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture**, adopté par l'Union Africaine en juin 2014 ;
- **Le Plan d'Action décennal pour le développement de la pêche artisanale en Afrique 2017-2027**, (AU/BIRA) pour l'amélioration de la gouvernance pour la gestion durable de la pêche artisanale, sa contribution à la sécurité alimentaire

et nutritionnelle et à la création de richesse et sa résilience et son adaptabilité afin de réduire sa vulnérabilité face aux chocs internes et externes ;

- Proclamation de l'année 2022 « **Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales** » (AIPAA).

Mesdames et Messieurs,

C'est dans ce contexte de prise de conscience mondiale du rôle économique et social de la pêche artisanale qu'est organisé ce séminaire. Le but assigné à notre rencontre, qui vise à capitaliser sur cette dynamique évolutive d'adaptation et se tient également dans la perspective de la célébration de l'année internationale de la pêche artisanale en 2022, est de proposer des éléments de réflexion en appui à l'élaboration d'une stratégie de gestion durable de la pêche artisanale dans les pays membres de la COMHAFAT.

Les participants sont ainsi invités à se pencher sur les difficultés spécifiques de la pêche artisanale dans la région COMHAFAT, qui en minent son développement et à réfléchir sur les mesures d'encadrement appropriées de la pêche artisanale des pays de la région dans le contexte des initiatives et politiques mondiales récentes. Il s'agira en substance de faire des propositions à même de promouvoir ce secteur sans pour autant compromettre sa durabilité dans son sens le plus large, biologique, économique, et social.

Je ne saurais terminer sans remercier chaleureusement nos partenaires techniques et financiers, les Délégués des Etats membres et les participants à cette importante manifestation.

En souhaitant que ce séminaire sera un moment d'initiation et de réflexion mais aussi, je l'espère, de convivialité, je vous remercie de votre attention.